



Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

3783^e séance

Mercredi 28 mai 1997, à 12 h 15

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Park	(République de Corée)
<i>Membres :</i>	Chili	M. Larraín
	Chine	M. Liu Jieyi
	Costa Rica	M. Berrocal Soto
	Égypte	M. Abdel Aziz
	États-Unis d'Amérique	M. Richardson
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Cabral
	Japon	M. Konishi
	Kenya	M. Mahugu
	Pologne	M. Włosowicz
	Portugal	M. Monteiro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston
	Suède	M. Osvald

Ordre du jour

La situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine

Rapport du Secrétaire général sur la Force de déploiement préventif des Nations Unies (S/1997/365 et Add.1)

La séance est ouverte à 12 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine

Rapport du Secrétaire général sur la Force de déploiement préventif des Nations Unies (S/1997/365 et Add.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Allemagne, de l'Italie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Čalovski (ex-République yougoslave de Macédoine) prend place à la table du Conseil; M. Reichel (Allemagne) et M. Terzi di Sant'Agata (Italie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport présenté par le Secrétaire général sur la Force de déploiement préventif des Nations Unies, documents S/1997/365 et additif 1. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1997/405, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Portugal, la Suède, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/1997/267, qui contient le texte d'une lettre datée du 1er avril 1997, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies,

transmettant le texte d'une lettre portant la même date adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Le premier orateur est le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Je l'invite à prendre la parole.

M. Čalovski (ex-République yougoslave de Macédoine) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais faire une brève déclaration à propos du projet de résolution sur la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) que le Conseil de sécurité va adopter à cette séance. Avant cela, je voudrais vous dire combien je suis heureux de voir le représentant de la Corée, pays ami de l'ex-République de Macédoine, présider le Conseil de sécurité ce mois-ci.

En même temps, je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous les membres du Conseil de sécurité de leur attitude positive à l'égard du rôle présent et futur de la FORDEPRENU dans notre région, à tous les pays qui fournissent des contingents pour leur empressement constant à apporter une aide au Secrétaire général et à ses collaborateurs pour les efforts déployés afin que la FORDEPRENU soit un succès pour l'Organisation et, bien sûr, à tous les membres de la FORDEPRENU pour leur dévouement et la qualité de leur travail.

La décision du Conseil de sécurité de proroger le mandat de la FORDEPRENU pour une période supplémentaire de six mois en raison de la situation actuelle dans les Balkans indique clairement que le Conseil et la communauté internationale continuent d'appuyer les activités de prévention nécessaires dans notre région et soutiennent donc les forces de paix qui luttent contre les forces de destruction, ce qui nécessite un appui international.

Dès le début du déploiement de cette mission préventive des Nations Unies pour la paix, la République de Macédoine a fait tout son possible pour lui permettre de s'acquitter de sa tâche avec succès. Je note avec plaisir que l'on reconnaît généralement le fait que les activités de la FORDEPRENU et son message clair ont largement contribué à prévenir une extension de la guerre des Balkans vers le sud, et également qu'elle a été un important facteur de stabilisation dans la région.

En dépit du succès de la FORDEPRENU et de la stabilité qui règne dans mon pays, les événements graves intervenus récemment dans la région, notamment en Albanie, font qu'il est de toute évidence nécessaire d'en

proroger le mandat. Nous nous félicitons de ce que la position de mon gouvernement coïncide avec la recommandation du Secrétaire général tendant à proroger le mandat de la Mission et que cette position ait reçu l'appui de tous les membres du Conseil de sécurité. Je suis sûr que cette attitude commune renforcera la Mission de la FORDEPRENU.

Les activités de prévention de la Mission dans la période à venir ne seront pas plus aisées qu'auparavant. La situation complexe qui prévaut dans notre région et la difficulté de prévoir avec précision les événements futurs exigent une coordination continue et avisée de tous les efforts de paix dans notre région. À cet égard, la capacité de la Mission et son aptitude à réaliser les tâches qu'elle maîtrise le mieux devraient être correctement et pleinement utilisées. La Mission devrait continuer d'agir comme une importante force de déploiement préventif des Nations Unies pour la paix dans la région.

Je voudrais terminer cette brève déclaration en exprimant la satisfaction de mon gouvernement face à la décision du Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Mission. Mon gouvernement continuera naturellement de l'appuyer et coopérera étroitement avec la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) comme il l'a fait jusqu'à présent.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1997/405) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, France, Guinée-Bissau, Japon, Kenya, Pologne, Portugal, République de Corée, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1110 (1997).

Je vais à présent donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La Fédération de Russie a adopté la résolution du Conseil de sécurité sur la prorogation du mandat de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU), sur la base des recommandations du Secrétaire général. Nous avons à cet égard tenu compte des appels que nous avons reçus des dirigeants de la Macédoine et de la position de nos partenaires au Conseil de sécurité. Chacun sait que le but initial de la FORDEPRENU en Macédoine — empêcher que les conflits ne s'étendent à d'autres régions de l'ex-Yougoslavie — a été atteint. Le mandat confié par le Conseil de sécurité a été exécuté avec succès. Cela est démontré par les évaluations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la FORDEPRENU. Nous relevons en particulier les progrès significatifs qui continuent d'être faits dans les relations bilatérales entre la République fédérative de Yougoslavie et la Macédoine.

La principale raison de la prorogation du mandat de la FORDEPRENU a été la situation difficile existant en Albanie, qui représente des risques supplémentaires dans la région, aux alentours de la Macédoine. Cela a conduit à l'établissement de paramètres et priorités spécifiques pour l'opération à l'heure actuelle. La tâche la plus urgente est de préparer la voie pour la restructuration adéquate de la FORDEPRENU, en la concentrant dans la région d'Albanie. Conformément au paragraphe 2 de la résolution adoptée aujourd'hui, le prochain rapport du Secrétaire général devrait contenir des recommandations précises, en particulier en ce qui concerne la composante militaire de la FORDEPRENU, le déploiement de la Force et la réorganisation de la Mission pour renforcer le rôle de la police civile, des observateurs militaires et des éléments civils.

Nous espérons que le rapport sera élaboré au plus vite, en tenant compte de l'évolution de la situation en Albanie et notamment des résultats des élections prévues en Albanie. Une analyse réaliste des fonctions et des tâches de la FORDEPRENU, en cette phase, doit inclure la question d'une réduction rapide de sa composante militaire, dès que la situation en Albanie le permettra.

M. Richardson (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis d'Amérique se félicitent de la prorogation du mandat de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) pour une période additionnelle de six mois, jusqu'au 30 novembre 1997. Nous pensons que la FORDEPRENU joue un rôle important et très efficace pour promouvoir la stabilité dans

l'ex-République yougoslave de Macédoine. La crise en Albanie a renforcé la nécessité de poursuivre la présence de la FORDEPRENU, mais nous pensons qu'il existe d'autres sources d'instabilité et de tension dans la région qui donnent encore plus d'importance à la FORDEPRENU à l'heure actuelle. Nous appuyons pleinement l'envoi d'un message traduisant un engagement international soutenu et fort à la FORDEPRENU et à la région.

Cette résolution portant prorogation du mandat de la FORDEPRENU est le produit de l'examen des recommandations du Secrétaire général et d'une discussion très franche entre les membres du Conseil de sécurité. Elle représente une décision du Conseil de poursuivre une action qui, en dernière analyse, nous semble à tous aller dans l'intérêt de la région, en dépit des divergences qui existent entre nous sur les différentes façons d'obtenir ces résultats. L'objectivité et un esprit de coopération et de compromis ont prévalu sur cette question au sein du Conseil. Nous pensons que cette résolution renforcera la capacité de la FORDEPRENU de s'acquitter de sa difficile mission et accroîtra nos efforts collectifs dans la région.

M. Konishi (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'abord souligner l'importance que le Gouvernement japonais accorde au maintien de la stabilité dans l'ex-République yougoslave de Macédoine pour sauvegarder la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région des Balkans. Il apprécie vivement le rôle que la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) joue en la matière en empêchant le conflit de s'étendre à la République.

Au moment où nous examinons la question de la prorogation du mandat de la FORDEPRENU, il est nécessaire de tenir compte de la situation dans les zones et les pays voisins. La situation en Albanie est particulièrement préoccupante à cet égard. Alors que la situation interne s'y est quelque peu stabilisée, grâce au déploiement de la force de protection multinationale et aux efforts déployés par diverses institutions humanitaires, le rétablissement de l'ordre politique, économique et social nécessitera probablement un certain temps, même après les élections prévues pour la fin juin. Par ailleurs, on assiste à une augmentation du nombre d'incidents le long de sa frontière avec l'ex-

République yougoslave de Macédoine, et ceci montre à quel point la stabilité est fragile dans la région des Balkans.

L'instabilité et la tension dues à des rivalités ethniques au Kosovo et en République fédérative de Yougoslavie ainsi que les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton en Bosnie-Herzégovine sont également des sources de préoccupation en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité dans la région. Il en va de même de l'état des relations inter-ethniques dans l'ex-République yougoslave de Macédoine elle-même.

Face à cette situation, ma délégation partage les vues du Secrétaire général présentées dans son rapport paru sous la cote S/1997/365, et appuie pleinement son argumentation en faveur de la prorogation du mandat de la FORDEPRENU pour une période additionnelle de six mois, jusqu'au 30 novembre 1997. Nous nous félicitons également de son effort en vue d'assurer l'efficacité économique de la Force, la cohésion dans l'exécution de son mandat, une plus grande efficacité dans ses opérations et une souplesse accrue dans sa réaction aux situations qui évoluent sur le terrain.

Comme le prouvent les efforts bilatéraux qu'il fait pour compléter ceux de la communauté internationale, le Gouvernement japonais accorde beaucoup d'importance à la stabilité de l'ex-République yougoslave de Macédoine. En mars de cette année, par exemple, mon gouvernement a accordé au Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine une aide hors projet à fonds perdus d'un montant de 500 millions de yen, et il est prêt à envisager une nouvelle aide de ce type.

Pour terminer, qu'il me soit permis, au nom du Gouvernement japonais, de rendre hommage à M. Henryk Sokalski, Représentant spécial du Secrétaire général; au général de brigade Bo Wrangler, Commandant de la FORDEPRENU; et aux personnels civil et militaire placés sous leurs ordres pour le dévouement et l'habileté avec lesquels ils s'acquittent de leurs importantes tâches.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y pas d'autres orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 30.